

BULLETIN DE SALAIRE

À conserver sans limitation de durée

Période du 01/09/2023 au 30/09/2023

Centre national Pajemploi
43013 Le PUY en VELAY cedex

Pour nous contacter

www.pajemploi.urssaf.fr

Référence employeur

MME LACAZE ELODIE
10 R DE LA RISLE
76133 EPOUVILLE
N°Employeur Y4272805580009
Code APE 8891A

Référence salarié

MME DELAHAYE EVELYNE
Assistante maternelle agréée
N° SS 274037634102619
N° Salarié 00000000901594

Le Puy-en-Velay, le 19/10/2023

MME DELAHAYE EVELYNE
2 HAM DE BRANMAZE
76133 MANEGLISE

CCN de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE		Volet social n°2023276W90042	
Nombre de jours d'activité	30	Nombre de jours de congés payés (a)	0,0
Nombre d'heures normales	178	Salaire horaire net	3,20
Nombre d'heures complémentaires ou majorées	9	Date de paiement du salaire	27/09/2023

(a) Si votre salaire est mensualisé en année complète, le nombre de jours d'activité tient compte des jours de congés payés

Salaire brut		769,69				
MONTANTS DÉTAILLÉS DES COTISATIONS (en euros)						
Éléments de calcul du salaire		Base	Part Salarié		Part Employeur	
			Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
CSG + RDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		756,22	2,900	21,93		
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		756,22	6,800	51,42		
VIEILLESSE		769,69	0,400	3,08		
MALADIE		769,69			13,000	100,06
VIEILLESSE		769,69	6,900	53,11	8,550	65,81
		769,69			1,900	14,62
ALLOC. FAMILIALES		769,69			5,250	40,41
ACCIDENT DU TRAVAIL		769,69			0,810	6,23
FNAL		769,69			0,100	0,77
CSA		769,69			0,300	2,31
FORMATION PROFESSIONNELLE		769,69			0,550	4,23
CONTRIBUTION DIALOGUE SOCIAL		769,69			0,016	0,12
RETRAITE COMPLEMENTAIRE		769,69	4,010	30,87	6,010	46,26
PREVOYANCE		769,69	1,040	8,00	2,150	16,55
ASSURANCE CHOMAGE		769,69			4,050	31,17
Montant total des cotisations				168,41		328,54
Salaire net déclaré		601,28		CONGÉS PAYÉS PRIS Du ____ au ____ et ou Du ____ au ____ Signatures de l'employeur et du salarié		
Acompte		0,00				
Indemnités d'entretien		75,81				
Indemnités de repas		0,00				
Indemnités kilométriques		0,00				
Salaire net déclaré (y compris indemnités)		677,09				
Montant de l'exonération au titre des heures complémentaires et majorées		4,59				
Salaire net imposable (tenant compte de l'exonération fiscale)		667,34				
Net à payer avant l'impôt sur le revenu		681,68 €				
Impôt sur le revenu	Base	667,34				
	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	0,00%				
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00				
Net payé en euros		681,68 €				
Cumul imposable de l'année fiscale 2023 au 19/10/2023		5414,57				

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et mise à jour par le RGPD du Parlement Européen du 27 avril 2016 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés s'applique aux données personnelles de ce formulaire. Retrouvez le détail de la politique de confidentialité sur www.pajemploi.urssaf.fr